

## Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 30 avril 2024

Lors de sa réunion du 30 avril 2024, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande de création d'une chambre funéraire sur la commune de Niort ;  
**Avis du CoDERST : favorable**
  
- Demande d'autorisation environnementale pour la création de la zone d'activité « La Forestrie » à Moncoutant-sur-Sèvre ;  
**Avis du CoDERST : favorable**
  
- Demande d'enregistrement relative à l'installation d'un atelier de travail du bois à Mauzé-Thouarsais, commune déléguée de Thouars, sollicitée par la société argentonnoise d'ameublement (SARGAM) ;  
**Avis du CoDERST : favorable**
  
- Projet d'arrêté préfectoral imposant des prescriptions relatives aux ateliers de charge d'accumulateurs stationnaires d'énergie situés en extérieur mettant en œuvre des technologies au lithium et soumis à déclaration ;  
**Avis du CoDERST : favorable**

À la suite de ces avis, la décision finale sera prise par la préfète des Deux-Sèvres.